Nantes, le 9 novembre 2026

Tania HERAUD
Stéphane GERMAIN
Correspondants personnels de direction
CFDT Education Formation Recherche Publiques

à

Monsieur Raphaël MULLER
Recteur de l'Académie de Nantes

Objet : Alerte sur deux situations professionnelles

Monsieur le Recteur,

Dans un souci de bon fonctionnement du service public d'éducation de l'Académie de Nantes, nous souhaitons à nouveau vous remonter une alerte concernant deux situations professionnelles particulières.

La première concerne le lycée Sadi Carnot Jean Bertin de Saumur où la situation est potentiellement explosive. Les enseignants, les élèves et les parents - qui vivent quotidiennement des conditions d'enseignement difficiles, liées à un manque de moyens budgétaires - semblent exaspérés et en attente de réponses concrètes. Nous vous avions déjà signalé ce contexte particulier lors du groupe de liaison du jeudi 15 octobre. La réponse faite alors par le Secrétaire Général de l'Académie ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. Rejeter la faute sur la proviseure et l'agent comptable du lycée, avec virulence et sans nuance, alors que nous demandions une posture de soutien de la part de vos services ne nous parait pas approprié. Cela participe à la maltraitance institutionnelle que nous avons dénoncée lors de l'audience syndicale que vous nous aviez accordée le mardi 3 novembre. Car au-delà de l'absence de soutien à des personnels de direction, il s'agit d'une remise en cause professionnelle qui, pour la CFDT Education, n'est pas acceptable. Faut-il rappeler que Cécile Moreau, proviseure du lycée, a alerté le Recteur Marois en décembre 2020 sur l'incapacité de l'agent comptable de fournir l'état des finances du LPO Carnot-Bertin, que l'établissement a été sans agent comptable de mai 2021 à janvier 2022, que le nouvel agent comptable a effectué une première alerte en février 2022 sur les difficultés majeures de l'EPLE à faire face à l'augmentation brutale de l'énergie, qu'une nouvelle alerte a été formulée en novembre 2025 demandant de tenir compte de l'augmentation du coût des fluides mais aussi des effectifs (+ 250 lycéens), qu'un courrier de la proviseure adressé en juin 2026 à vos services, à la Présidente de Région et à l'Inspection Académique du Maine et Loire est resté sans réponse et qu'une nouvelle alerte téléphonique sur le risque de fermeture du lycée a été adressée à la Direction Académique du Maine et Loire en septembre 2026 (entretien téléphonique le 29/09). L'élu régional qui siège au Conseil d'administration du lycée a voté tous les budgets et comptes financiers et a félicité le nouvel agent comptable pour la clarté et la pertinence de son analyse.
Ces éléments factuels illustrent la complexité de la situation budgétaire du lycée Carnot-Bertin et l'absence de réponses des autorités aux différentes alertes remontées depuis 2020. Emettre un jugement hâtif sur le professionnalisme de la proviseure et de l'agent comptable revient à un manque de confiance et une forme de désaveu qui entachent les relations professionnelles. A nouveau, nous souhaiterions que vous considériez cette situation en toute objectivité, en apportant votre soutien aux personnels de direction afin de travailler en bonne intelligence pour sortir de cette situation budgétaire complexe.

La deuxième situation concerne l'enquête administrative menée à l'encontre de Max Tchung-Ming, principal du collège Debussy à Nantes. Il pourrait s'agir d'une enquête ordinaire mais elle ne l'est pas pour deux raisons. Tout d'abord, au-delà d'être un personnel de direction, Max Tchung-Ming est très impliqué dans la diffusion des pratiques de justice restaurative en milieu éducatif. Il a coordonné deux ouvrages sur le sujet, aux éditions Dunod, qui ont été des succès de librairie. C'est à ce titre qu'il est fréquemment sollicité par les organes de formation des autres académies, par l'IH2EF et par les médias. La réputation de Max Tchung-Ming, qui dépasse largement le simple cadre de l'Académie de Nantes, lui confère une forme d'incarnation des pratiques de justice restaurative en milieu scolaire.
Contrairement à d'autres académies, celle de Nantes a fait le choix de ne pas soutenir la justice restaurative en milieu scolaire. Bien avant votre prise de poste, votre directeur de cabinet a maintes fois exprimé son hostilité face aux pratiques de justice restaurative qui se développaient pourtant dans de nombreux établissements scolaires, portées par des personnels de direction mais aussi des enseignants et des CPE. Cette hostilité est de notoriété publique. Questionné lors de l'audience syndicale du 3 novembre, votre directeur de cabinet a réitéré cette hostilité - en termes policés - en soulevant des arguments qui nous semblent attester d'une méconnaissance des mécanismes de la justice restaurative en milieu scolaire.
Cette posture nous interroge. Est-ce au directeur de cabinet de décider des pratiques qui doivent, ou non, avoir le soutien institutionnel de l'Académie ? Faut-il passer outre l'avis des inspecteurs et inspectrices qui ont pu constater, sur le terrain, des effets que la justice restaurative produit en termes de climat scolaire ? Mais surtout, comment ne pas voir au travers de cette enquête administrative - décidée dans le contexte d'hostilité affichée que nous venons de décrire – le procès de la justice restaurative en milieu scolaire ? C'est comme cela que cette enquête est perçue par les personnels impliqués dans les pratiques restauratives. Ceci se constate à l'échelle du collège Debussy mais aussi à celle de l'Académie et même bien au-delà. C'est pourquoi la CFDT Education vous a remonté une alerte sociale concernant la justice restaurative en milieu scolaire. Les personnels impliqués dans ces pratiques se sentent totalement désavoués. La CFDT est un syndicat mesuré qui ne verse pas dans le sensationnalisme. Notre choix d'une alerte sociale a été dicté par le souci de faire prendre à vos services la mesure du mal-être ressenti par les praticiens de la justice restaurative.
La façon dont l'enquête administrative a été conduite nous conforte dans l'idée qu'il existe un biais ne permettant pas d'aboutir à des conclusions sereines. Il nous semblerait important que les inspecteurs et inspectrices référents du collège Debussy puissent être entendus sur son pilotage. Nous ne souhaitons pas nous étendre davantage sur ce sujet complexe. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez obtenir davantage de précisions sur les éléments que nous portons ici à votre attention.

En espérant que cette alerte saura retenir votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Tania Héraud



Stéphane Germain

